

Paris le 18 janvier 2019

Fesac : Négociation des annexes 8 et 10

Les partenaires sociaux du secteur sont entrés en négociation sur saisine du document de cadrage signé par l'interprofession le 18 décembre dernier, cette négociation devant aboutir avant le 21 janvier.

Cependant, le président du comité d'expertise nommé par le gouvernement pour accompagner la négociation a indiqué qu'aucune évaluation sérieuse de l'accord unanime de 2016 ne pourrait raisonnablement intervenir avant l'automne 2019, les données complètes sur l'année 2018 n'étant pas encore disponibles. A ce stade, seul un rapport d'étape pourra être rendu et la Fesac en attend encore la communication.

Par ailleurs, les demandes de chiffrages des paramètres d'évolution de l'accord ne peuvent davantage être traitées par le comité d'expertise pendant le délai très restreint de la négociation.

Dans ces conditions, les partenaires sociaux du secteur sont actuellement dans l'incapacité de mener à bien une réelle renégociation de l'accord du 28 avril 2016. Ils s'attellent néanmoins à un travail portant sur des ajustements de leur accord ainsi que sur des mesures permettant d'influer positivement sur les comptes des annexes 8 et 10.

Lorsque l'évaluation complète de l'accord de 2016 sera disponible, la Fesac s'engage à ré-ouvrir les négociations en toute responsabilité.

